



CERCLE EUROPE ET MONDIALISATION

Association Loi de 1901 déclarée à la Préfecture du Rhône N° W691061545
Siège Social : 21 rue Pétrequin 69006 LYON

Résumé de la Conférence de Florence CHALTIEL, Professeur de droit public à l'Institut des Sciences Politiques de Grenoble, auteur du livre " Naissance du peuple européen" (Odile Jacob), le mercredi 7 novembre 2007.

Madame Chaltiel présente son entretien en soulignant l'importance de la paix pour l'Europe, en sachant que la guerre n'est pas loin, à quelques heures. La paix est fragile. Et la génération actuelle n'a pas l'expérience nécessaire pour faire un travail de mémoire. La paix est un défi. L'on peut faire référence à la crise financière de cet été qui aurait pu s'étendre à des conflits plus graves.

le maître mot de la conférence sera celui de citoyen. Comment devenir des citoyens de l'Europe ?

Il est important de dire clairement les choses, en raison de l'importance des non-dits, des mensonges. L'on peut évoquer la campagne de 2005, malgré les mauvaises informations qui ont nourri cette campagne, l'on peut dire qu'elle a servi de rite initiatique à la démocratie européenne.

Il faudra regarder le traité de Lisbonne et voir ce qu'il contient.

Trois parties dans cette conférence :

1. Nations et peuples dans l'Europe.
2. Comment s'est construite la citoyenneté européenne ? Elle existe dans les traités.
3. Enfin quelle perspective pour le peuple européen ?

1. Nations européennes

Peuple et nation sont liés à l'état, Or, il n'existe pas d'état européen. De fait, on n'a pas pu faire aboutir la constitution, car il n'y a pas d'état. L'union européenne n'est pas un état. Mais l'on peut dire que l'union dispose d'attributs à l'état. La monnaie est faite par Bruxelles. L'on peut citer aussi la place des directives européennes dans le marché européen uni. Il y a aussi la politique de l'immigration commune.

Le concept de nation n'implique pas que la nation soit fermée. La nation implique une notion juridique, derrière laquelle peuvent exister deux conceptions. L'on peut distinguer la conception allemande et la conception française.

La conception allemande dira que la nation doit comporter une culture commune, une religion commune. la conception française peut être représentée par celle d'Ernest Renan
(*Joseph Ernest RENAN, né le 28 février 1823 à Tréguier, Côtes-d'Armor, décédé le 2 octobre 1892 à Paris, est un écrivain, philologue, philosophe et historien français.*)

De son vivant, Renan fut surtout connu comme l'auteur de la populaire *Vie de Jésus*. Ce livre contient une thèse controversée selon laquelle la biographie de Jésus devait être écrite comme n'importe quel autre homme et la Bible devait être soumise à un examen critique comme n'importe quel autre document historique. Ceci déclencha des débats passionnés et la colère de l'Église catholique.

Renan est resté célèbre par la définition de la nation qu'il donna dans son discours de 1882 "Qu'est-ce qu'une nation ?". Alors que des philosophes allemands tels que Fichte avaient défini la nation selon des critères objectifs comme la "race" ou le groupe ethnique (le Peuple), partageant des caractères communs (la langue par exemple), Renan la définit simplement par la volonté de vivre ensemble. Dans le contexte de la querelle sur l'appartenance de la région d'Alsace-Lorraine, il déclara que l'existence d'une nation sur "un plébiscite de tous les jours".

Ernest Renan a défini la nation comme un vouloir vivre ensemble.
Mais cela n'est pas suffisant. Un vouloir vivre ensemble peut ne pas procéder de désirs spontanés.

2. Quelle fut la démarche des pères fondateurs de l'Europe ?

Ils décidèrent d'avancer progressivement afin de ne pas heurter les états. *Je crois à l'élargissement progressif.*

Mais on a pu voir, notamment avec la Pologne, que l'élargissement a été insuffisamment préparé.

3. La notion de peuple

On parlera de langue commune, de culture commune. Citoyen et peuple sont des notions proches.

En 1789, il y eut la déclaration des droits du citoyen, ce fut une étape dans la marche vers la démocratie. En 1940, Jean Monnet parle de citoyenneté. De Gaulle accepte un projet de citoyenneté commune entre les Britanniques et les Français, qui ne s'est pas concrétisé.

En 1992, l'on parle de citoyenneté européenne à Maastricht.

Mais c'est Victor Hugo qui en a parlé en premier dans un texte, *Pour la Serbie, finissons-en avec les empires meurtriers.*

Parmi les caractéristiques du peuple européen, il n'y a pas de religion commune, de langue commune, mais en fait des **valeurs communes**, comme la dignité.

Les droits fondamentaux sont en phase avec les évolutions techniques. On a adopté par exemple maintenant la notion de *consentement éclairé des patients*. C'est un principe de la charte des droits européens.

Quelques points qui illustrent cette notion de valeurs européennes :

La liberté d'aller et venir.

Le droit de vote.

Dans le traité de Lisbonne, le Parlement représente les citoyens et non les peuples.

4. Où en est-on avec le Traité de Lisbonne ?

On entend tout et son contraire. En fait, dans le Traité, si on ne parle pas d'état, de constitution, de lois, d'institutions, on parle cependant de procédure législative, d'actes législatifs.

On parle de protection de l'environnement, de développement durable à Maastricht.

Le traité n'a pas beaucoup changé. On a enlevé les symboles et les peuples risquent de ne pas s'approprier ce traité.

Il y a cependant une avancée décisive avec un chapitre sur la démocratie, et trois volets importants : on parle de démocratie représentative, de démocratie directe, de démocratie par les corps intermédiaires. Si l'on met le terme démocratie dans un traité, cela veut dire que la citoyenneté s'est déplacée au niveau européen.

Mais le peuple européen reste le chaînon manquant. Les pouvoirs sont perçus au niveau national alors qu'il existe un pouvoir européen. Il s'exerce par le droit de vote. c'est une reconnaissance énorme.

En même temps, on reconnaît le pouvoir des parlements nationaux : grâce au traité, les parlements pourront s'opposer à des lois européennes, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le traité introduit de nouveaux éléments de démocratie qui vont plus loin que les dispositions nationales : Il est prévu de réglementer l'accès des lobbies aux institutions européennes; il y a un droit aux initiatives populaires. C'est la démocratie. Si je mets "démocratie", je reconnais le pouvoir des peuples. (Je vous renvoie au livre de Jean Quatremer : *les Coulisses de Bruxelles*).

En conclusion, il est important de reconnaître les valeurs européennes, les valeurs font plus avancer que les institutions.

Tant que l'on ne sait pas ce qu'est l'Europe, elle va faire peur.

Plus que jamais, il est nécessaire d'informer.